



Le Verdon des sources en passant par les lacs.

L'IDENTITÉ DE L'ORGANISME

L'AEP « Le Roc » est une Association d'Éducation Populaire régie par la loi de 1901. Son objectif principal est de promouvoir les activités de temps libre. Elle propose à ses adhérents une quinzaine d'activités sportives et de loisirs.

Fonctionnement

L'association fonctionne grâce à une équipe composée de :

Bénévoles : Qui contribuent activement à l'organisation et à la mise en œuvre des activités.

Salariée permanente : Qui assure la coordination et la gestion quotidienne de l'association.

Salariés temporaires : Recrutés notamment pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Prestataires : Recrutés sur des activités spécifiques

Personnels municipaux : Mis à disposition pour soutenir les activités de l'association.

Agréments et Affiliations

Agrément ministériel : L'AEP « Le Roc » est agréée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Affiliations : L'association est affiliée à diverses fédérations sportives, ce qui lui permet de bénéficier de ressources et de soutiens pour ses activités.

Ces éléments garantissent la qualité et la diversité des activités proposées, tout en assurant un encadrement compétent et sécurisé pour les adhérents.

AEP « LE ROC »
86, Chemin Notre Dame
04120 Castellane
aepleroc04@gmail.com
06 72 35 31 31

SOMMAIRE

	L'IDENTITÉ DE L'ORGANISME	
I	INTRODUCTION	3
II	LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	4
	a Les Objectifs Généraux	
	b Les Objectifs Spécifiques	
	c Objectifs Immuables et Transversaux	
III	LE PROJET	8
	a L'Organisation	
	b Une journée type	
	c La Vie Quotidienne	
	d Les types d'activités	
	e L'Organisation de l'Espace	
	f Les déplacements	
	g L'Hygiène	
IV.	ENCADREMENT	16
	a Les fonctions et rôles	
	b La Composition de l'Équipe	
	c Les cadres et règles pédagogiques	
	d La Répartition de l'Équipe	
	e L'Organisation des Réunions Pédagogiques	
	f Les Pauses	
	g L'Évaluation des Stagiaires	
V	LES ADOS	20
VI	ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS	20
	OU DE TROUBLES DE SANTE	20
VII	EVALUATION DU PROJET	20

I INTRODUCTION

Ce projet pédagogique s'inscrit dans les valeurs du projet éducatif de l'association et de la Communauté des Communes Alpes Provence Verdon. Notre objectif principal est d'organiser un accueil de loisirs pour les enfants de Castellane et des communes environnantes, en répondant au mieux aux besoins des familles. Nous souhaitons tirer parti des ressources de notre territoire pour créer une dynamique d'animation jeunesse.

En complément de l'école et de la famille, les activités de loisirs encouragent la participation et la responsabilité de chacun, qu'il soit adulte ou mineur. Elles favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté.

Cinq axes éducatifs prioritaires ont été définis :

1 Épanouissement global de l'enfant :

Accompagner l'enfant dans son développement intellectuel, émotionnel et psychomoteur, en tenant compte de son environnement familial.

2 Éducation à l'environnement :

Inscrire l'éducation à l'environnement comme un objectif transversal et permanent, en incluant les enjeux alimentaires.

3 Transmission des traditions et savoir-faire :

Encourager la transmission des traditions et des savoir-faire en suscitant, initiant et valorisant les échanges intergénérationnels.

4 Stimulation de la curiosité et de l'esprit critique :

Stimuler la curiosité, la découverte, l'esprit critique et l'ouverture au monde en encourageant l'expérimentation et en acceptant l'échec comme une étape du parcours d'apprentissage.

5 Valorisation de la différence et de la mixité :

Positionner la différence comme une ressource et la mixité comme un atout, en favorisant l'inclusion et la diversité.

Ces axes guideront nos actions pour offrir aux enfants un cadre éducatif riche et stimulant, propice à leur épanouissement personnel et collectif.

II. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES de L'ACCUEIL DE LOISIRS

II a Les Objectifs Généraux

Priorités	Objectifs	Méthode
Maintenir une organisation générale	Assurer un accueil de qualité et une démarche éducative permanente, dans un cadre réglementé et encadré par du personnel qualifié.	Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.
	Respecter le rythme et les besoins de l'enfant.	Alterner temps calmes, activités libres et activités dirigées.
		Être à l'écoute de l'enfant et de ses attentes.
		Adapter les activités en fonction du constat de l'état physique des enfants.
	Informers les parents, donner un repère à l'enfant, et permettre à l'équipe d'animation de s'organiser.	Mettre en place un programme d'activités.
Développer les capacités à vivre en collectivité (relations / vie en communauté)	Aider l'enfant à se situer par rapport au groupe tout en respectant la personnalité de celui-ci.	Mise en avant des capacités de chacun, solliciter la tolérance...
	Développer l'esprit de solidarité. Apprendre à partager, à s'entraider.	Solliciter les entraides et le partage, mise en place de jeux d'équipes, coopératifs.
	Intégrer la notion de respect de soi, des autres et du matériel.	Actions de sensibilisation.
	Créer un espace de vie chaleureux et convivial afin que l'enfant se sente au mieux et en sécurité.	Permettre aux enfants d'aménager l'espace, solliciter le rire, gérer les conflits.
Permettre le développement de l'enfant, son autonomie, son investissement dans un projet personnel et/ou collectif	Permettre le développement de l'autonomie.	Passer quelques jours hors de la famille, pratiquer des activités sportives de pleine nature...
	Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité.	Responsabiliser les enfants à travers des tâches quotidiennes et les investir en leur donnant des rôles précis.
	Favoriser la prise de conscience éco-citoyenne des enfants pour la préservation de leur environnement.	Actions de sensibilisation.

	Développer l'estime de soi.	Mise en situation de réussite, actions concrètes et reconnues.
	Encourager l'enfant à être acteur des projets.	Donner des responsabilités et un rôle précis à l'enfant en prenant compte ses désirs.
Permettre l'éveil de l'enfant, ses découvertes, son imaginaire	Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.	Choisir des activités variées, adaptées et qui répondent à ses besoins en développement.
	Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel.	Varié les types d'activités, solliciter des intervenants extérieurs, profiter des autres structures à disposition (bibliothèque, musée, MNP piscine, associations etc.) Développer la pratique des activités de pleine nature dans notre environnement.
	Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de jeux,	Pas de notion de performance, solliciter les idées des enfants.
	Stimuler la créativité et l'imagination des enfants.	Mettre à disposition différents supports, matériaux et techniques. Intervention d'artistes.
	Favoriser et encourager la prise de parole de l'enfant S'exprimer, imaginer, créer.	Mise en place de débats et de boîtes à idées, murs d'expression, temps de discussion...
	Éveiller la sensibilité des enfants	Pratiques variées, spectacles, visites...

II b Les Objectifs Spécifiques

Découvrir la Vallée du Verdon sous différents angles

Objectif sportif :

Explorer les activités sportives offertes par la région du Verdon, adaptées à son environnement naturel exceptionnel. Les enfants pourront s'initier à diverses disciplines telles que les sports d'eau vive (canoë, kayak, rafting), la spéléologie, les randonnées pédestres, et les courses d'orientation. Ces activités favoriseront le développement physique, l'esprit d'équipe et la découverte de soi dans un cadre sécurisé et stimulant.

Objectif culturel :

Enrichir les enfants par des interventions artistiques variées, en collaboration avec des partenaires locaux. Des ateliers seront organisés avec la compagnie "La Chouette" (cirque), la CCAPV (musique), des artistes de slam et l'orchestre philharmonique de Nantes. Ces rencontres permettront aux enfants de s'ouvrir à différentes formes d'expression artistique et de développer leur créativité.

Objectif historique :

Plonger dans l'histoire de notre territoire à travers des visites de musées et des sites historiques. Ces excursions permettront aux enfants de comprendre l'évolution de notre région, ses traditions et son patrimoine. Ils pourront ainsi mieux appréhender les racines culturelles et historiques de la Vallée du Verdon.

Objectif environnemental :

Sensibiliser les enfants à la richesse de la faune et de la flore locales. Des ateliers de reconnaissance des espèces végétales et animales seront proposés, ainsi que des balades dans les hameaux environnants pour découvrir le patrimoine rural et l'évolution de l'agriculture. Nous suivrons le cours du Verdon, de sa source jusqu'au lac de Sainte-Croix, en explorant quelques affluents.

Découvrir les particularités géologiques de la région grâce à des visites de sites remarquables, accompagnées par des intervenants spécialisés. Les enfants apprendront à identifier les différentes formations rocheuses, à comprendre les processus géologiques qui ont façonné le paysage et à reconnaître les traces du passé géologique de la Vallée du Verdon.

Ces objectifs spécifiques visent à offrir une expérience complète et enrichissante aux enfants, en les sensibilisant à la diversité des richesses naturelles, culturelles et historiques de la Vallée du Verdon.

II c Objectifs Immuables et Transversaux

Apprendre à Être un Citoyen Responsable

Respecter l'autre :

Écoute et respect : Apprendre à écouter activement et à respecter les opinions et sentiments des autres.

Définition du respect : Comprendre ce que signifie le respect et l'intégrer comme une valeur fondamentale.

Découverte des cultures : Explorer d'autres pays, cultures, histoires et religions pour enrichir sa compréhension du monde.

Laïcité : Définir, comprendre et exprimer la laïcité avec ses propres mots.

Handicap : Dédramatiser et comprendre les différents types de handicaps pour favoriser l'inclusion.

Différence et tolérance : Définir la notion de différence et développer une attitude tolérante envers autrui.

Respecter le Soi :

Connaissance de soi : Se familiariser avec son identité en tant qu'individu unique, avec sa propre personnalité.

Écoute et expression : Apprendre à s'écouter et à s'exprimer de manière claire et authentique.

Estime de soi : Développer et enrichir son estime de soi, son amour-propre et sa confiance en soi.

Expression des émotions : Faire part de ses ressentis et émotions tout en les comprenant.

Argumentation : Apprendre à exprimer son accord ou son désaccord de manière argumentée.

Affirmation de soi : Savoir dire « non » ou « oui » en expliquant ses raisons.

Favoriser et Développer des Valeurs Humaines

Tolérance et respect : Promouvoir la tolérance, le respect et l'humanisme.

Altruisme et solidarité : Encourager l'altruisme, la solidarité et l'entraide.

Ouverture d'esprit : Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle.

Esprit critique : Stimuler l'esprit critique, la réflexion et la créativité.

Expression et coopération : Favoriser l'expression personnelle et la coopération.

Épanouissement : Contribuer à l'épanouissement de tous les enfants.

Aider les Enfants à Se situer dans la Société

Prise de conscience : Aider les enfants à comprendre leur place dans la société et à développer

leur propre identité.

Point de vue de l'autre : Favoriser la prise en compte du point de vue des autres et développer l'empathie.

Interaction sociale : Développer les capacités des enfants à interagir de manière positive et constructive avec les autres.

Développer l'Autonomie et les Échanges

Autonomie : Encourager l'autonomie en permettant aux enfants de passer quelques jours hors du cadre familial.

Anticiper et organiser : Apprendre à anticiper et à organiser sa journée de manière autonome.

Échanges et rencontres : Favoriser les échanges et les rencontres avec des professionnels et des pairs.

Séjours collectifs : Organiser des séjours de 2 à 3 jours avec des amis de Castellane, Barrême, Saint-André-les-Alpes, et aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (APV).

Intergénérationnel

Échanges intergénérationnels : Organiser des temps d'échanges avec les aînés Cap Verdon et/ou l'EPADH. Ces moments permettront aux enfants de découvrir des expériences et des savoirs différents, tout en favorisant le lien entre les générations.

Ateliers et activités : Proposer des ateliers intergénérationnels où les enfants et les aînés peuvent collaborer sur des projets communs, partager des compétences et des connaissances.

Balades contées : Organiser des balades contées où les aînés racontent des histoires et des anecdotes liées au patrimoine local, enrichissant ainsi la compréhension des enfants sur leur environnement et leur héritage culturel.

Pour les Enfants de 3 Ans

Accueil individualisé : Une attention particulière portée à chaque enfant afin d'être accueilli en douceur.

Matériel et activités adaptés : Proposer du matériel et des activités adaptés à leur âge pour favoriser leur développement et leur bien-être.

Créer de Beaux Souvenirs

Moments mémorables : Offrir aux enfants des expériences enrichissantes et mémorables qui resteront gravées dans leur mémoire.

III LE PROJET

III a L'Organisation

Périodes :

L'accueil de loisirs se déroulera durant les vacances scolaires de la zone B, sur environ 10 semaines, réparties comme suit :

Vacances de Printemps : Du lundi 7 au vendredi 18 avril 2025.

Vacances d'Été : Du mardi 8 juillet au jeudi 21 août 2025.

Des séjours peuvent être organisés pendant l'été pour développer l'autonomie des enfants et leur permettre de participer à des activités variées.

Public :

Les enfants accueillis doivent avoir au moins 3 ans au premier jour du centre et peuvent être accueillis jusqu'à la fin de leur CM2 ou 6ème pour les séjours accessoires. Ils sont répartis en trois groupes :

Les Petits (Maternelle)

Les Moyens (CP – CE1 – CE2)

Les Grands (CM1 – CM2)

Lorsque l'effectif ne permet pas de former trois groupes, un seul groupe sera constitué pour les enfants du CP au CM2. Les collégiens peuvent également être accueillis sur certaines périodes, notamment lors des séjours accessoires.

Pour les enfants de 3 ans, **il est nécessaire qu'ils soient propres.**

Horaires :

L'accueil des enfants se fait entre 8h45 et 10h le matin, et entre **17h00 et 17h30** le soir. Le temps du déjeuner est inclus dans le cadre de l'accueil. Une attention particulière est portée au rythme de l'enfant, avec des temps calmes et des siestes prévus pour les plus petits.

Tarifs :

Chaque famille doit être à jour de sa cotisation annuelle de 28 €.

Les inscriptions se font à la semaine, et si des places restent disponibles, à la journée.

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial :

Quotient de référence du mois de mars pour les accueils de l'année

Quotient supérieur ou égal à 800 : 60 € la semaine, 15 € la journée.

Quotient compris entre 600 et 800 : 57,50 € la semaine, 14,50 € la journée.

Quotient inférieur à 600 : 55 € la semaine, 14 € la journée.

Pour certaines activités, un supplément peut être demandé.

Inscriptions :

Les fiches d'inscription sont transmises aux parents via l'école ou disponibles au bureau de l'Association d'Éducation Populaire. Des permanences sont assurées les mardis et jeudis de 17h30 à 19h pour déposer les dossiers et obtenir toutes les informations nécessaires. Si votre enfant a un PAI ou est suivi par la MDPH, merci de nous en informer pour l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Lieux :

Printemps : École maternelle pour tous les enfants.

Été : École maternelle et salle des fêtes.

III b Journée Type

Horaires	Description
8h30 – 8h45	Accueil des encadrants : ouverture des locaux, mise en place et échanges sur le programme de la journée et l'organisation de la journée avec toute l'équipe
8h45 – 9h45	Accueil des enfants et temps de « jeux libres » : les enfants arrivent, posent leurs affaires (repas, sacs...) et profitent d'un temps libre encadré.
10h00 – 11h45	Activité programmée : explications du déroulement de la journée et début de l'activité.
11h45 – 12h00	Reprise du calme et préparation pour le repas : rangement du matériel, lavage des mains et installation à table.
12h00 - 13h00	Repas : les animateurs veillent à ce que les enfants mangent correctement et dans le calme.
13h00 – 14h00	Rangement et temps calme : nettoyage et temps calme après le repas.
14h00 – 16h30	Activité programmée : explications de l'activité et début de celle-ci.
16h30 – 17h00	Préparation et goûter : les enfants se lavent les mains et s'installent pour le goûter.
17h00 – 17h30	« Jeux libres » et départs des enfants : temps de jeux libres encadré et départ des enfants.
	Rangement de la structure et bilan de la journée avec l'équipe.

III c La Vie Quotidienne

La vie quotidienne au sein de l'accueil de loisirs doit être ludique et agréable pour tous. Le plaisir, le rire et la détente sont au cœur de nos préoccupations.

Accueil Matinal et Départs

L'accueil matinal et les départs des enfants nécessitent une attention particulière de la part de l'équipe d'animation. Ces moments permettent de rencontrer les parents, de prendre connaissance des consignes ou remarques, d'informer sur la journée et de récupérer les documents nécessaires.

Organisation Hebdomadaire

En début de semaine, les animateurs prennent le temps d'expliquer le déroulement de la semaine et de discuter avec les enfants de leurs envies et suggestions. Le programme d'activités est ensuite réajusté en fonction de ces échanges. Il est essentiel de donner la parole aux enfants et de les mettre en confiance pour qu'ils puissent exprimer leurs idées. Des boîtes à idées et des débats sont mis en place pour encourager les enfants à faire des propositions sur des sujets d'actualité, des problèmes de vie quotidienne, etc.

Gestion des présences

Lors de l'arrivée de chaque enfant, la liste de présence doit être mise à jour. L'animateur s'assure que l'enfant place bien ses affaires personnelles et son repas aux endroits prévus. Lors des départs, les animateurs veillent à ce que les enfants n'oublient pas leurs affaires et qu'ils partent avec les personnes autorisées. Les enfants ayant l'autorisation de quitter la structure seuls sont notés sur la fiche de départ.

Déroulement des repas

Les repas sont des moments conviviaux et calmes. Les repas du midi sont préparés par les parents, tandis que les goûters sont fournis par l'organisme d'accueil. Ils sont composés d'un fruit et d'un pain garni ou d'une brioche, gâteaux, etc. Une décharge concernant la préparation des repas par les parents est incluse dans le dossier d'inscription.

Avant chaque repas, l'équipe d'animation s'assure que :

Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains.

Les enfants s'installent à table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. L'animateur peut être amené à changer de table un enfant perturbant le bon déroulement du repas.

Pendant le repas, l'animateur veille à ce que chaque enfant :

Ait un apport alimentaire conséquent.

Ne joue pas avec la nourriture et ne la gaspille pas.

Après le repas,

Les enfants sont sensibilisés au tri des déchets

Les enfants se répartissent en différents groupes :

Une sieste pour les plus petits avant la reprise des activités de l'après-midi.

Un temps calme pour les plus grands (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes, etc.).

Des jeux en plein air, privilégiés par beau temps et selon la demande des enfants.

Absences

Les absences des enfants sont autorisées uniquement lors d'une journée, et ce, uniquement pour des rendez-vous médicaux.

Le remboursement des journées payées sera effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical, qui devra être fourni rapidement dès la fin de l'absence. (Nous ne pourrions plus fonctionner si les inscrits ne viennent plus pour des raisons personnelles sans prévenir, car nous embauchons du personnel en fonction du nombre d'inscrits.)

Séjours

Lors des séjours, les enfants participent à la gestion des tâches quotidiennes sous la supervision des animateurs. L'animateur veille au bon déroulement de la vie quotidienne (douches, hygiène dentaire, repas, sommeil, etc.) dans le respect des besoins de chaque enfant.

Ces dispositions visent à offrir aux enfants un environnement sécurisé, stimulant et agréable, favorisant leur développement personnel et leur épanouissement

III d Les types d'activités

Les Activités et Temps de Repos

Adaptation des Activités en Fonction de l'Âge

Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants et sont soigneusement planifiées et organisées par l'équipe d'encadrement. Le rangement et le respect du matériel sont des priorités pour assurer un environnement sécurisé et agréable. La répartition des temps d'activités et de repos est pensée pour répondre aux besoins des enfants et du groupe tout au long de l'accueil.

Flexibilité et adaptabilité :

Adaptation des activités : Les animateurs sont formés pour évaluer si une activité prévue est toujours adaptée. Par exemple, si le temps est ensoleillé et que les enfants sont particulièrement agités, l'animateur peut proposer des jeux en extérieur plutôt que l'activité initialement prévue.

Expression des désirs : Les enfants sont encouragés à exprimer leurs désirs et à participer activement aux activités proposées. L'animateur doit être à l'écoute et flexible pour répondre aux besoins et envies des enfants.

Les Temps calmes

Les temps calmes sont des moments où les enfants participent à des animations tranquilles, sans activités bruyantes ou trop dynamiques. Ces temps peuvent être libres ou dirigés et prévus à l'avance. Ils permettent de rythmer la journée en fonction des besoins des enfants (temps de digestion, etc.). Il est important de ne pas confondre ces temps calmes avec des punitions.

Les Activités libres

Les activités libres sollicitent l'imaginaire et l'autonomie des enfants, leur permettant de se défouler. L'animateur met à disposition du matériel et laisse les enfants choisir leurs activités. Les animateurs peuvent jouer avec les enfants ou les laisser jouer seuls, tout en veillant à leur sécurité et en restant à leur écoute. Ces activités peuvent se dérouler à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les Activités dirigées

Les activités dirigées sont planifiées par l'équipe d'animation en fonction des thèmes définis dans le

programme d'animation. Elles répondent aux objectifs fixés et peuvent être de différents types :

Activités sportives : Elles doivent être ludiques, non intensives, et accessibles à tous les membres du groupe. L'animateur veille à la sécurité des enfants (hydratation, espace, matériel, etc.) et prend en compte leurs besoins physiologiques et psychologiques. Ces activités peuvent être encadrées par des prestataires de services.

Activités avec prestataires locaux : La commune et ses environs possèdent un riche tissu associatif. Des projets communs ou des activités communes peuvent être créés avec des partenaires locaux (ex. : Maison Nature et Patrimoine, La Chouette, service culture de la mairie, CCAPV, Radio Verdon, etc.).

Grands jeux : Ils nécessitent une préparation importante et peuvent combiner activités physiques et culturelles (jeux de piste, courses d'orientation, etc.). Ces jeux rassemblent généralement petits et grands.

Interventions de prestataires : Des intervenants extérieurs (BE sportifs, illustrateurs, professeurs de chant, conteurs, peintres, architectes, AMM, artistes, etc.) peuvent être invités en fonction des activités.

Sieste : Elle doit être sécurisante et se dérouler dans des conditions agréables. L'enfant doit se sentir rassuré, même si la pièce n'est pas plongée dans l'obscurité totale.

Séjours : Lors des séjours, les types d'activités restent les mêmes, mais le rythme est différent. L'animateur veille au repos des enfants et reste à l'écoute de leurs besoins. Des veillées, des temps calmes, des temps libres ou des temps organisés sont prévus en fonction du rythme du séjour.

Les Activités Spécifiques

Expériences scientifiques : Des activités scientifiques peuvent être proposées pour éveiller la curiosité des enfants.

Activités culturelles et artistiques : La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon souhaite développer des projets en lien avec le patrimoine local. L'association culturelle "La Chouette" propose des ateliers de pratiques artistiques.

Ces différentes activités et temps de repos sont conçus pour offrir aux enfants un environnement stimulant et sécurisé, favorisant leur développement personnel et leur épanouissement.

Les Journées Autonomie

Objectif :

Lorsque c'est possible, les journées autonomie sont spécialement conçues pour les enfants du groupe des moyens et des grands. Sur quelques journées seulement, ces temps offrent une occasion de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités en leur permettant de prendre des décisions et de s'organiser de manière indépendante.

Fonctionnement :

Journée libre : Occasionnellement, une journée sera organisée différemment des autres. Les

enfants auront la liberté de choisir parmi 2 ou 3 ateliers spécifiques proposés, chacun centré sur une thématique différente.

Thématiques proposées : Les ateliers pourront couvrir divers domaines tels que la Nature, le Bricolage, l'Art (théâtre, musique, peinture géante), ou encore un « coin papote ». Ces thèmes seront définis en amont par l'équipe d'animation en fonction de leurs compétences et des envies des enfants.

Règles et cadre : Pour structurer cette journée libre, des règles seront mises en place. Les enfants devront obligatoirement participer à au moins un atelier, respecter les horaires des repas et connaître les lieux où se déroulent les activités.

En Fin de Semaine...

Objectif :

Proposer un temps où le programme est défini par les enfants eux-mêmes, afin de développer leur sens de la proposition et de favoriser une ambiance plus détendue en fin de semaine.

Fonctionnement :

Propositions des enfants : En début de semaine, les animateurs solliciteront les enfants pour connaître les activités qu'ils souhaiteraient (re)faire ensemble. Cela peut inclure des grands jeux, des temps calmes, des activités créatives, des balades, etc.

Après-midi « cool » : Conscients que le rythme de l'été peut être intense, nous proposons une après-midi plus détendue pour permettre aux enfants de se reposer et de profiter d'un moment de détente.

Développement des compétences : Ce temps permet aux enfants de discuter, proposer, défendre leurs idées, argumenter, et trouver un consensus au sein du groupe. Ils apprennent également à prendre en compte les contraintes (lieu, temps, équipe d'encadrement, etc.).

Restitution des Activités :

Partage d'expériences : Un temps de restitution sera également proposé pour permettre aux enfants de partager avec le groupe ce qu'ils ont vécu et expérimenté durant la semaine. Cela favorise l'échange et la valorisation des expériences individuelles.

Ces journées autonomie et les temps de fin de semaine visent à renforcer l'autonomie, la responsabilité et les compétences sociales des enfants, tout en leur offrant un cadre sécurisé et bienveillant pour s'épanouir.

III e L'Organisation de l'Espace

La Structure de l'accueil

Les locaux de l'école maternelle et de la salle des fêtes sont mis à disposition par la Mairie pour les périodes d'accueil. Toutefois, des travaux éventuels ou la réquisition de la salle des fêtes par la préfecture peuvent modifier cette organisation.

Printemps 2025 : Tous les enfants seront accueillis à l'école maternelle.

Été 2025 : Les enfants seront accueillis à l'école maternelle et à la salle des fêtes.

Dans les deux lieux, des espaces spécifiques sont prévus :

Pièces « calmes » : Pour les temps de repos.
Salle d'activité : Pour les activités encadrées.

Pièce « infirmerie » : Pour les soins de premiers secours se situe à l'école maternelle.

La cour extérieure est disponible en fonction des activités. L'école maternelle dispose également d'un préau et d'un petit jardin. Les animateurs ont accès à une cuisine, et le bureau de la direction se trouve à l'école maternelle pour la période estivale.

Ces locaux sont adaptés à l'accueil de mineurs et répondent aux règles de sécurité incendie, de sécurité sanitaire, ainsi qu'aux exigences de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les enfants de moins de 6 ans.

Les Espaces occasionnels

En plus des locaux principaux, divers espaces sont utilisés pour les activités :

Piscine, plateau sportif, gymnase, stade, bibliothèque : Les enfants se rendront dans ces lieux dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Dans le Cadre des Séjours

Séjours : Des séjours à l'extérieur de Castellane sont prévus et seront communiqués à l'avance dans le programme d'animation.

Les séjours peuvent se dérouler dans des accueils agréés ou en camps. Leur organisation répondra aux exigences des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). L'association dispose du matériel de camping nécessaire (cuisinette, tentes, etc.).

III f Les Déplacements

Pour toutes les sorties de la structure, l'animateur doit être équipé d'une trousse de secours, de la liste des enfants, et des numéros de téléphone d'urgence (association, pompiers, SAMU, etc.).

Déplacements à Pied

Vérification des présences : L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre correspond à la liste de pointage.

Encadrement : Un animateur se place à l'avant du groupe, un autre à l'arrière, et un troisième au milieu si l'effectif le nécessite.

Sécurité : Les animateurs se positionnent toujours du côté de la route pour protéger les enfants.

Traversée de la chaussée : Les animateurs attendent que les véhicules s'arrêtent avant de traverser avec le groupe.

Comportement : Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.

Retour : À l'arrivée, les enfants sont recomptés pour s'assurer que tous sont présents.

Déplacements en Véhicule

Véhicules disponibles : Deux minibus appartiennent à l'association, chacun pouvant accueillir 9 personnes, chauffeur compris. Le minibus du collège du Verdon et celui de Cap'Verdon sont également disponibles.

Entretien et documents : L'entretien des véhicules est régulier. Chaque minibus dispose d'une

pochette contenant les papiers du véhicule (assurance, carte grise), la clé, un feuillet de constat, les documents d'entretien et de dépannage, ainsi qu'un carnet de suivi de kilométrage.

Permis de conduire : Lors de son recrutement, l'animateur fournit une copie de son permis B à la directrice.

Vérifications : Avant et après chaque utilisation, l'animateur vérifie le niveau de carburant et signale à la directrice si un ravitaillement est nécessaire.

Sécurité des enfants :

Les enfants de moins de 10 ans doivent être installés sur des rehausseurs.

Les enfants les plus grands en taille peuvent être placés à l'avant si toutes les places arrière sont occupées.

Chaque enfant doit être attaché pendant le trajet et ne peut se détacher qu'avec l'autorisation de l'animateur (véhicule à l'arrêt, moteur coupé, frein à main serré).

Les enfants ne doivent pas ouvrir ou fermer les portes du véhicule sans autorisation.

Les animateurs aident les plus petits à monter et descendre du véhicule.

Déplacements en car

Organisation : Pour les sorties nécessitant un car, la directrice fait appel à une société de transport. La liste des enfants et des encadrants, ainsi que le numéro de téléphone de la directrice, sont transmises au chauffeur.

Vérification des présences : Les animateurs comptent les enfants à la montée et à la descente du bus, en se référant à la liste de présence.

Sécurité et confort : Les enfants susceptibles d'être malades sont placés à l'avant du bus. Des sacs sont disponibles en cas de besoin. Les animateurs veillent au calme dans le bus. Un animateur se place à proximité de chaque porte de sortie.

Itinéraire et pauses : Les caractéristiques du transport (itinéraire, pauses, etc.) sont organisées à l'avance par la directrice et la société de transport.

Ces mesures garantissent la sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements, qu'ils soient à pied, en véhicule ou en car.

III g L'Hygiène

Nettoyage des locaux

Le ménage des locaux est assuré quotidiennement par le personnel de la mairie. Les animateurs facilitent cette tâche en dégageant les espaces utilisés.

Hygiène personnelle

Lavage des mains : Les animateurs veillent à ce que les enfants se lavent les mains avant chaque repas. Les animateurs doivent également se laver les mains régulièrement.

Brossage des dents : Après le repas du midi, les enfants et les animateurs sont invités à se laver les dents.

Fiche sanitaire : Une fiche sanitaire de liaison, remplie par les parents, est jointe au dossier d'inscription. Elle contient toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant dans les meilleures conditions sanitaires (allergies, antécédents médicaux, vaccinations, pathologies, etc.).

Premiers secours

Trousse de secours : Chaque groupe dispose de sa propre trousse de premiers secours, contenant les produits autorisés nécessaires aux premiers soins.

Registre de soins : Un registre de premiers soins est joint à la trousse de secours. Tous les soins et les maux constatés sont enregistrés et signalés aux parents.

Administration de médicaments : Aucun médicament n'est administré sans ordonnance médicale. En cas de maladie, l'enfant est conduit à l'infirmierie et ses parents sont rapidement prévenus pour venir le chercher.

Blessures graves : En cas de blessure grave, les secours, la directrice, les parents et la SDJES sont avertis. Les animateurs prennent les dispositions nécessaires pour organiser la prise en charge du reste du groupe.

Confidentialité et encadrement

Confidentialité : L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites.

Assistant sanitaire : Une personne de l'encadrement fait office d'assistant sanitaire.

Séjours en gestion libre

Diplôme HACCP : Au moins un animateur doit être en possession du diplôme HACCP, ou la directrice (diplômée) lui donnera les directives nécessaires.

Hygiène des enfants : Les animateurs veillent à ce que les enfants respectent une hygiène correcte (douche, hygiène dentaire) tout en respectant leur intimité.

Procédures : Les démarches à suivre sont les mêmes que celles décrites ci-dessus.

Ces mesures garantissent un environnement sain et sécurisé pour les enfants, favorisant leur bien-être et leur santé.

IV. ENCADREMENT

IV a Les fonctions et rôles

De l'association :

Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,

Participation au développement local,

Développement des actions à destination du public jeune,

Développement des projets avec les autres associations locales,

Gestion administrative et financière de l'association,

Gestion du personnel / management / formation

De la direction :

Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,

Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif

Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif

Diriger le personnel

Assurer la gestion de l'accueil

Développer les partenariats et la communication

Gestion des ressources humaines (recrutement, management...),

Gestion financière de l'ensemble de la structure,

Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financiers, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,

Garant du respect du projet pédagogique,

Lien avec le conseil d'administration,
Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité...),
Coordination des activités,
Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
Encadrement, formation et gestion des animateurs,

Des animateurs(trices) :

Participer au sein de l'équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique et créer un programme d'animation,
Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
Construire une relation de qualité avec les mineurs,
Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
Encadrement d'un groupe,

IV b La Composition de l'Équipe

L'association d'Éducation Populaire « A.E.P. le Roc » fonctionne avec une salariée à l'année, qui tient le rôle de directrice lors des périodes d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Animateurs

En fonction des effectifs lors des pré-inscriptions, 2 à 7 animateurs seront embauchés pour ces périodes.

Intervenants extérieurs

Des intervenants extérieurs pourront être engagés ou sollicités en fonction des activités proposées.

Membres et bénévoles

Les membres de l'association et les bénévoles peuvent également apporter leur aide à l'organisation, notamment pour les transports, la cuisine, et la surveillance supplémentaire lors des baignades, etc.

IV c Les cadres et règles pédagogiques

Règles Générales

Explication des Règles de Vie

La méthode choisie pour expliquer les règles de vie lors de l'arrivée des enfants doit être simple et efficace. Il est essentiel de respecter les rythmes de l'enfant (repas, sieste, jeux, repos, etc.). Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédibles. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants, lui permettant de trouver sa place et de se sentir bien.

Interdictions

La consommation d'alcool et/ou de tabac est strictement interdite au sein de la structure d'accueil.

Systeme de Sanction

Comprendre la situation : Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.

Discussion calme : Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés, à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).

Évaluation de la gravité : Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation et suffit souvent).

Délégation : Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Pas de cri : Ne pas crier.

Sanction adaptée : Sanctionner ne veut pas dire dévaloriser, humilier, ou insulter. Il est interdit d'annoncer à l'enfant une sanction qui ne sera pas tenue.

Communication : Selon le comportement, l'animateur en parle à la directrice et aux parents en fin de journée.

Communication et Relations

Équipe (Directrices, Animateurs)

L'équipe privilégie la qualité des relations entre les divers intervenants afin d'aborder de meilleures conditions de travail et d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique.

Relation Animateur/Mineur

Les animateurs doivent se comporter en tant que « référents ». Ils appliquent à eux-mêmes ce qu'ils demandent aux jeunes. Les animateurs développent avec les jeunes un climat de confiance et de compréhension.

Relation Animateur/Animateur

Les relations entre animateurs doivent être basées sur le respect mutuel, l'entraide, la tolérance et la confiance. Aucun animateur ne doit considérer qu'il est au-dessus des autres. Il est important de savoir communiquer avec l'équipe pour tous problèmes rencontrés afin d'assurer la meilleure qualité de travail possible.

Relation avec les Parents

Éviter les Conflits.

Informers les parents.

Problèmes Importants : Lorsque d'importants problèmes sont rencontrés, il est impératif de diriger les parents vers la directrice directement.

Règles Spécifiques

Piscine

Encadrement : Prendre en compte le changement des taux d'encadrement. Prévoir la répartition de l'équipe si un accident devait survenir

Sécurité : Ne pas courir. Respecter le matériel et le personnel de piscine.

Les règles de sécurité sont annoncées par le maître-nageur à l'arrivée des enfants.

Séjours

Hygiène : L'équipe doit s'assurer de l'hygiène des jeunes (douche tous les jours quand c'est possible).

Mixité : La mixité au couchage est interdite au-dessus de 6 ans. L'équipe d'animation doit assurer la sécurité physique, morale et affective du jeune.

Téléphones Portables

Interdiction : Aucun téléphone n'est accepté lors des temps d'accueil. Votre enfant est responsable des objets qu'il ramène de la maison (sauf si les équipes d'animation leur ont demandé d'apporter un objet en particulier pour le déroulement d'une activité).

Exceptions :

Enfant seul : Si votre enfant arrive et rentre seul, nous prévenir pour mettre en place une organisation adaptée.

Animateurs : Les animateurs ont leur téléphone portable sur le lieu d'accueil et toute la journée uniquement à des fins professionnelles et de sécurité (contacter les secours, se contacter entre eux, contacter la directrice, etc.).

Séjours : Les règles de vie et d'utilisation des téléphones seront définies en amont avec les jeunes et les encadrants.

IV d La Répartition de l'Équipe

Les taux d'encadrement définis par la SDJES (Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) sont respectés :

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Répartition des Animateurs

Les animateurs sont répartis par deux ou trois en fonction des effectifs sur les trois différents groupes : petits, moyens, et grands.

Petits (3 à 6 ans) : Ce groupe nécessite un taux d'encadrement plus important en raison de l'âge des enfants.

Moyens et grands : Les animateurs sont répartis en fonction des effectifs pour assurer un encadrement adéquat.

Renforcement de l'encadrement

Pour les « grosses » sorties, des bénévoles peuvent être sollicités pour renforcer l'encadrement.

Rôle de la directrice

La directrice peut être comptée dans l'effectif d'encadrement si nécessaire.

IV e L'Organisation des Réunions Pédagogiques

Des réunions de préparation et d'organisation sont programmées avant l'accueil. D'autres réunions seront organisées chaque mercredi au cours des semaines d'accueil. Une réunion bilan sera également prévue à la fin de chaque période d'accueil.

IV f Les Pauses

Les pauses sont autorisées pour le personnel encadrant le midi, lorsque l'activité le permet.

IV g L'Évaluation des Stagiaires

Déroulement :

La directrice est responsable de l'évaluation des stagiaires. Elle met en place des temps d'échange et de discussion avec chaque stagiaire pour favoriser leur amélioration, leur adaptation et leur permettre de recevoir un retour sur leurs actions. Tous les objectifs à atteindre pour la validation du stage seront spécifiés dans une grille d'évaluation, que le stagiaire et la directrice rempliront et compléteront régulièrement.

V. LES ADOS

L'association AEP LE ROC propose tout au long de l'année une section « Ados » dédiée aux collégiens de Castellane. Durant l'été, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) établit un lien avec cette section en proposant un calendrier des différents séjours ouverts à ces jeunes. Nous recrutons le personnel nécessaire pour assurer le bon déroulement de ces activités supplémentaires, en respectant les taux d'encadrement légaux.

VI ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU DE TROUBLES DE SANTE

Notre structure est en mesure d'intégrer des enfants porteurs de handicaps ou de troubles de santé. L'équipe d'encadrement reste ouverte à toute adaptation nécessaire. En partenariat avec la CAF, l'APAJH et Cap' Verdon, nous pouvons solliciter une aide financière pour intégrer dans l'équipe d'animation du personnel formé.

VII EVALUATION DU PROJET

Dans un objectif d'amélioration, il est nécessaire d'effectuer, en fin de période, une évaluation du projet pédagogique et du programme d'activités avec l'ensemble des acteurs. Les éléments à observer incluent : la pertinence des activités, les situations problématiques rencontrées, et le déroulement des activités proposées.

Outils d'Évaluation :

Productions Réalisées par les Enfants :

Manuelles (dessins, créations artistiques)

Vidéos

Spectacles

Photos

Bilans avec les Enfants :

Réalisés sur le moment, en fin d'activité, ou à la fin de la semaine/séjour.

Questionnaires :

Distribués aux enfants pour recueillir leurs avis et impressions.

Réunions et Échanges avec les Animateurs :

Discussions régulières pour faire le point sur les activités et les ajustements nécessaires.

Échanges Réguliers avec les Parents :

Retours d'expérience et suggestions pour améliorer les activités.

Lors de l'assemblée générale de l'association pour discuter des avancées et des points à améliorer.

Échanges Réguliers avec le Conseil d'Administration

Pour assurer une cohérence dans les décisions et les orientations du projet pédagogique.

Ces outils permettent de recueillir des retours constructifs et d'apporter les ajustements nécessaires pour améliorer continuellement le projet pédagogique et les activités proposées.